

Désignation de l'entreprise SAS Cap Ing

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 8 Rue de Tocqueville 75017 PARIS

SIRET

7 9 2 4 5 0 8 5 0 0 0 0 1 3

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1 2

Durée de l'exercice précédent *

1 2

				Exercice N clos le	
				13/01/2023	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012	
	Fonds commercial *				
	Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	30 933	030	28 276
	Immobilisations financières * (1)	040	451 708	042	451 708
Total I (5)		044	482 641	048	28 276
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2)	068	32 935	070	32 935
	Clients et comptes rattachés *				
	Autres * (3)	072	46 349	074	46 349
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	8 241	086	8 241
	Charges constatées d'avance *	092		094	
Total II		096	87 524	098	87 524
Total général (I + II)		110	570 165	112	28 276
PASSIF				Exercice N 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		120	16 000
	Écarts de réévaluation	124		124	
	Réserve légale	126		126	1 600
	Réserves réglementées *	130		130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		132	
	Report à nouveau	134		134	184 173
	Résultat de l'exercice	136		136	30 870
	Subventions d'investissement	137		137	
	Provisions réglementées	140		140	
	Total I	142		142	232 643
Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		166	13 281
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	230 000	172	295 965
	Produits constatés d'avance	174		174	
Total III		176		176	309 245
Total général (I + II + III)		180		180	541 889
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

CAP ING

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 16 000€

Siège Social : 8 rue de Tocqueville - 75 017 Paris

RCS Paris 792 450 850

ARRETE DES COMPTES AU 30 SEPTEMBRE 2023

Annexe

Aux comptes annuels présentée en Euro

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/10/2021 au 30/09/2022.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 541 888.63€.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 30 870.44€.

Règles et méthodes comptables

1. Principes et conventions générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

2. Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 482 641 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	32 349		1 417	30 933
Immobilisations financières	453 139			451 708
TOTAL	460 488		1 417	482 641

Amortissements et provisions d'actif = 28 276 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	23 942	5 750	1 417	28 276
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	23 942	5 750	1 417	28 276

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Materiel de transport	27 288	24 711	2 577	5 ans
Mat.bureau & informatique	3 645	3 565	80	3 ans
TOTAL	30 933	28 276	2 657	

Etat des créances

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	44 708		44 708
Actif circulant & charges d'avance	79 284	79 284	
TOTAL	123 991	79 284	44 708

Trésorerie et équivalent de trésorerie

Trésorerie	30/09/2023
Disponibilités	8 240
TOTAL	

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 16 000 €

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	1600	10	16 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
<i>Titres en fin d'exercice</i>	<i>1600</i>	<i>10</i>	<i>16 000</i>

Etat des dettes = 309 245 €

Etat des dettes	Montant total	A un an	A plus d'un an
Etablissements de crédit			
Dettes financières diverses	230 000		230 000
Fournisseurs	13 281	13 281	
Dettes fiscales & sociales	60 446	60 446	
Dettes sur immobilisations			
Autres dettes	5 518	5 518	
Produits constatés d'avance			
<i>TOTAL</i>	<i>309 245</i>	<i>79 245</i>	<i>230 000</i>

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 206 482 €

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	194 602	94,25 %
Produits des activités annexes	11 880	5.75 %
TOTAL	206 482	100.00 %

Résultat d'exploitation : le résultat d'exploitation ressort à - 12 549 €

Les charges de locations, d'honoraires, de salaires et de charges sociales constituent l'essentiel des charges de l'exercice.

Résultat financier : le résultat financier ressort à 0 €

Résultat exeptionnel : le résultat exceptionnel à - 347 €

Impot sur les bénéfices :

Le résultat fiscal de l'exercice au 30 septembre 2023 est déficitaire. Il n'y a pas d'impôt sur les sociétés.

Effectif :

L'effectif est composé de deux personnes, le président et la directrice administrative.

Evenements post-cloture :

Néant

CAP ING

Société par actions simplifiée au capital de 16.000 euros

Siège social : 8 rue de Tocqueville 75017 PARIS

RCS PARIS 792 450 850

PROCES VERBAL DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 29 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt-neuf mars,

Monsieur Bertrand DULLIN, associé unique de la société CAP ING, Société par actions simplifiée au capital de 16.000 euros dont le siège social est 8 RUE DE TOCQUEVILLE 75017 PARIS immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro B 792 450 850 a pris les décisions suivantes

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice social clos le 30 septembre 2023, approuve tels qu'ils lui ont été présentés dans leur totalité les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 30 870,44 euros.

L'associé unique, donne au président quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique, approuve les opérations décrites dans le rapport sur les conventions visées aux articles L223-19 et L227-10 du code de commerce.

L'associé unique, donne au président quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

TROISIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'associé unique, prend acte que les comptes de l'exercice ne prennent en charge aucune somme correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

L'associé unique, donne au président quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

QUATRIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à un bénéfice net comptable de 30 870,44 euros au compte report à nouveau.

Conformément aux dispositions légales, l'associé unique prend acte qu'il n'y a pas eu de distribution intervenue au cours des trois derniers exercices.

L'associé unique, donne au président quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

CINQUIEME RESOLUTION

L'associé unique donne tous pouvoirs aux porteurs d'une copie ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

L'associé unique, donne au président quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

De tout ce que dessus, le Président a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Bertrand DULLIN,
Associé unique et Président

